

AVEC L'APPROBATION DE L'AUTORITÉ DICCÉSAINÉ  
ET DES SUPÉRIEURS DE L'ORDRE

**Protestation :** Les Rédacteurs de la *Revue du Tiers-Ordre*  
et de la *Terre-Sainte* déclarent vouloir se conformer entière-  
ment aux prescriptions du Pape Urbain VIII dans sa Consti-  
tution *Sanctissimus*.